



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 45134

Texte de la question

M. Patrick Delnatte souhaite retenir l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur le texte de la motion de l'Union nationale des associations de familles de traumatisés crâniens, qui lui a été adressé lors de la dernière assemblée générale de cette association. L'UNAFTC y revendique la réservation, dans le plan d'équipement quinquennal 1998-2003, de 350 places de MAS et de 500 places en CAT pour contribuer à faire face au flux annuel de personnes victimes d'un traumatisme crânien grave. L'UNAFTC insiste également sur l'urgence de la modification législative annoncée, décidant que la prise en charge sanitaire des personnes en état végétatif persistant, tant sur le plan des structures que sur le plan administratif relève exclusivement de la sécurité sociale. Enfin, l'UNAFTC met l'accent sur la nécessité de renforcer les effectifs des services de rééducation fonctionnelle en spécialistes (neuropsychologues, psychomotriciens, ...) de la rééducation des fonctions supérieures, dans la mesure où les besoins, tant en nombre de centres adaptés qu'en matière de compétences à y réunir, doivent être réévalués. Sur chacun de ces points, il lui demande de bien vouloir lui préciser les perspectives d'action du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45134

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2000, page 2417